



# Meyrin Pétanque et Longue

[www.meyrinpetanque.ch](http://www.meyrinpetanque.ch)

*Boulodrome de Meyrin  
Chemin des Ouchettes 18  
1217 - Meyrin*

*E-mail  
secretariat@meyrinpetanque.ch*

Meyrin, le 2 octobre 2017

## Aux comités des sociétés romandes et sociétés amies

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'automne arrivant, les traditionnels concours 'indoor' reprennent et pour perpétuer sa tradition, le club de Meyrin Pétanque et Longue organise une nouvelle fois son traditionnel concours annuel en triplètes.

### LE TROPHÉE DIDIER SCHWEIZER

**Dimanche 19 novembre 2017 (début des parties 8h30)**

Nous vous rappelons que la channe commémorant ce trophée deviendra la propriété de l'équipe qui le remportera durant trois années consécutives.

A cette occasion, le comité et son président serraient heureux que vous puissiez honorer à nouveau de votre participation cette manifestation en inscrivant 3 ou 4 membres de votre club (voir les dispositions de fonctionnement pour les équipes de 4 joueurs dans le règlement).

Pour des raisons d'organisation, les équipes invitées seront **limitées à 32** au maximum. **Seules les premières équipes enregistrées ayant reçu la confirmation de notre comité seront retenues.**

Le règlement du concours sera affiché sur notre site : [www.meyrinpetanque.ch](http://www.meyrinpetanque.ch)

La finance d'inscription est fixée à **160.- CHF** par équipe (repas + boisson compris), ou à **200.- CHF** si un 4<sup>ème</sup> joueur remplaçant est engagé avant la fin des inscriptions du concours.

Veuillez nous confirmer votre inscription en nous retournant le bulletin ci-joint **avant le 10 novembre 2017 au soir** par poste à l'adresse de l'entête de cette lettre, par e-mail ou par téléphone au numéro suivant sans oublier d'annoncer le nombre de joueurs, leurs noms ainsi que le nombre d'éventuels accompagnants :

**079.219.93.26 - ou - [inscription@meyrinpetanque.ch](mailto:inscription@meyrinpetanque.ch)**

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à cette occasion dans notre boulodrome, nous vous prions de recevoir nos plus sportives et sincères salutations.

Pour le comité

Le Président Angelo Nigro



**BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A :**  
**Meyrin Pétanque et Longue. Ch. Des Ouchettes 1217 - Meyrin**  
**Avant le 10 novembre 2017 au soir**

Nous participerons au Trophée Didier Schweizer du dimanche 19 novembre 2017 à Meyrin.

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Formation de la triplette :

1. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

2. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

3. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Remplaçant

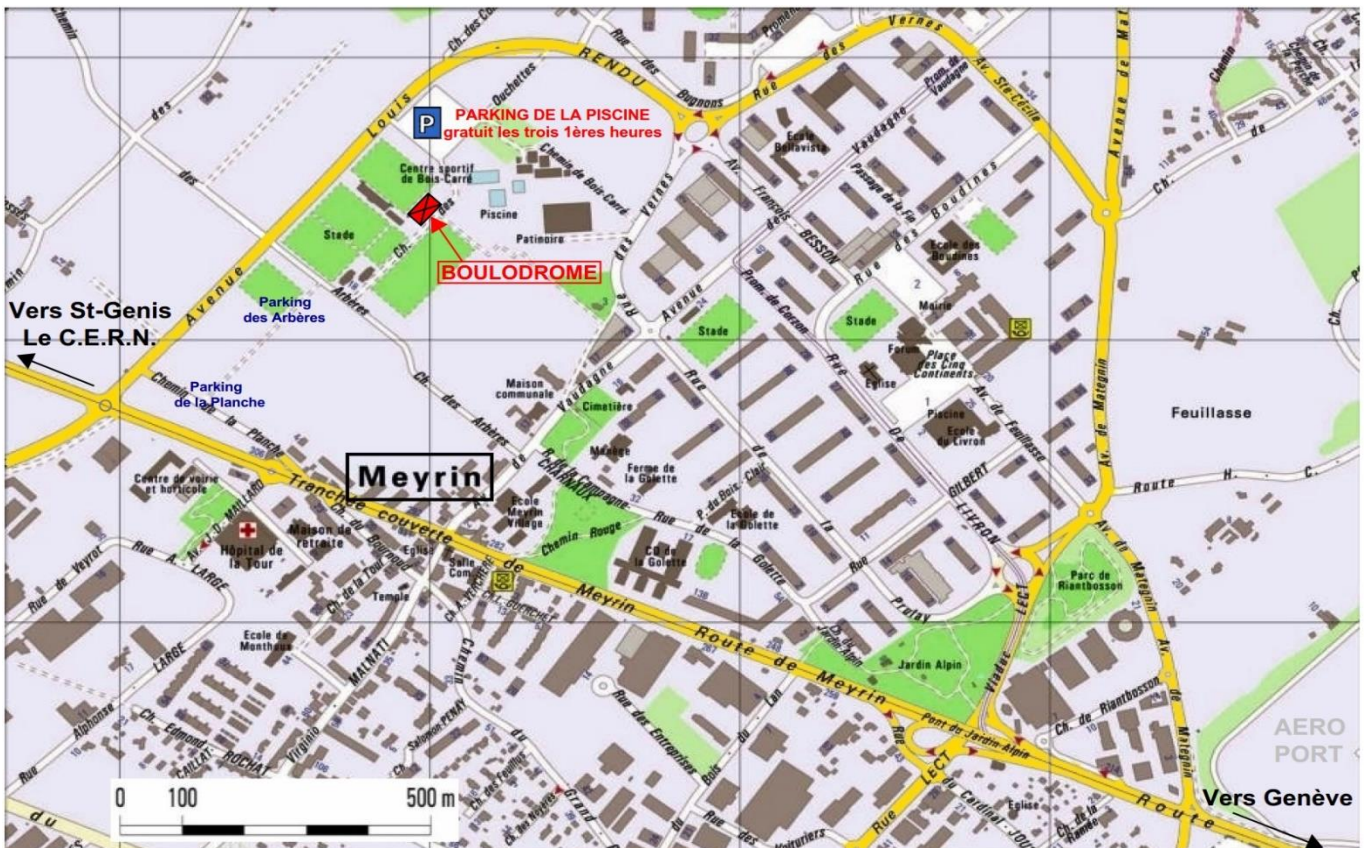
4. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Une participation de 20.- CHF est demandée pour les accompagnants non compétiteurs désireux de participer au repas (boisson comprise).

Nombre d'accompagnants : \_\_\_\_\_ repas.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Signature du Président : \_\_\_\_\_

**En cas de désistement ou de modification, merci de nous en aviser avant la date de fin  
des inscriptions soit :**  
**Avant le 10 novembre 2017 au soir**





# MEYRIN PÉTANQUE ET LONGUE

## Boulodrome des Arbères MEYRIN

[www.meyrinpetanque.ch](http://www.meyrinpetanque.ch)

# TROPHÉE DIDIER SCHWEIZER

## RÈGLEMENT 2017

Selon règlement du 18/11/2014 et  
modifications **3a**, **3b** du 17/09/2015

**1. Seules les équipes invitées, ayant reçu confirmation de la part de notre comité et représentant chacune une société, participent au Trophée.** Toutefois, une société pourra aligner une seconde voire une troisième équipe en cas de désistement(s) de dernière minute. Les équipes seront prioritaires l'année suivante sauf décision de l'arbitre et du comité pour des raisons de comportement ou de discipline.

Le changement d'un ou deux joueur(s) d'une année à l'autre entraîne l'annulation de l'équipe qui devra à nouveau postuler pour pouvoir participer au Trophée de l'année suivante.

**2. Le concours se dispute en triplettes. Les parties se déroulent en 13 points ou entre 42 et 48 minutes selon décision de l'arbitre** jusqu'en demi-finale et ce afin de respecter le planning horaire. **La finale se disputera en 13 points sans limite de temps.** Chaque équipe disputera 5, 6 ou 7 matchs dans son groupe selon le nombre d'inscriptions. Les 2 premières triplettes de chacun des 4 groupes seront qualifiées pour le quart de final.

**3. Chaque équipe est composée de 3 joueurs de la même société.** Toutefois une équipe mitigée pourrait être alignée, avec l'accord du club organisateur. **Le port d'un maillot uniforme est obligatoire.** En cas d'équipe mitigée, les 3 maillots des clubs seraient autorisés.

- **3a.** Un 4<sup>ème</sup> joueur dit de 'remplacement' peut être inscrit dans l'équipe avant la clôture des inscriptions.

- **3b.** Une équipe peut changer une seule fois un joueur durant une partie et seulement une fois la mène en cours terminée.

**4. La finance d'inscription est de CHF 160.-- par triplette, ou de CHF 200.-- en cas d'inscription d'un remplaçant (à verser dans le délai fixé par les organisateurs).**

**5. L'inscription sera prise en considération dès réception du paiement. Celle-ci comprend le repas de dimanche à midi avec boissons (vin et eau). Les premières équipes seront retenues en fonction du quota fixé lors des demandes d'inscription.**

Les organisateurs se réservent le droit de fixer **le nombre des équipes de 24 à 32** selon les demandes reçues avant la date butoir des inscriptions

**6. Les équipes se présentant en retard au signal de départ d'une partie seront pénalisées de 1 point par tranche de 5 minutes.**

7. Si lors du signal de fin de partie, une mène est en cours, celle-ci doit être terminée. Si avant l'annonce de fin de partie, **le but a été lancé depuis le rond** et qu'il n'est pas réglementaire, il sera mis en place par l'adversaire et la mène sera jouée.
8. Si lors du signal de fin de partie, **le but n'a pas encore été lancé depuis le rond**, la partie est terminée (Pas de mène supplémentaire).
9. Le joueur dispose de **45 secondes pour jouer sa boule**. Le but et les boules doivent être marqués afin d'éviter des contestations en cas de déplacement accidentel provoqué par une boule provenant d'un jeu voisin.
10. La répartition des points se fait comme suit :

**Partie gagnée : 3 points**  
**Partie nulle : 2 points**  
**Partie perdue : 1 point**  
**Forfait : 0 point**

11. En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le résultat de la confrontation directe qui est pris en considération et ce, quels que soient les rangs concernés. Si plus de 2 équipes sont à égalité et que les confrontations directes ne permettent pas de les départager, il sera tenu compte du point-à-moyenne entre ces équipes. En cas de nouvelle égalité, c'est le point-à-moyenne de l'ensemble des parties qui sera déterminant. Si toutefois une égalité subsistait à ce stade, ce serait le nombre de parties gagnées, puis le nombre de points faits qui seraient déterminants.
12. Les parties se jouent selon le règlement en boulo-drome de la FSP. Le but à 50 cm des ficelles et 1m des extrémités.
13. **Les décisions de l'arbitre sont sans appel.**  
 En cas de refus de la décision de l'arbitre, un jury de trois personnes comprenant l'arbitre, le président et un membre du club sera constitué afin de statuer sur le litige. Des sanctions peuvent être éventuellement prises pour non-respect de la décision de l'arbitre.
14. Tous les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par l'arbitre et le comité d'organisation.
15. Horaires : **Dimanche 19 novembre de 7h45 à 21h00 environ.**  
**Début des parties 8h30**

16. Prix par équipe :
- |                  |            |
|------------------|------------|
| 1 <sup>ère</sup> | CHF 600.-- |
| 2 <sup>ème</sup> | CHF 300.-- |
| 3 <sup>ème</sup> | CHF 160.-- |
| 4 <sup>ème</sup> | CHF 160.-- |
| 5 <sup>ème</sup> | CHF 80.--  |
| 6 <sup>ème</sup> | CHF 80.--  |
| 7 <sup>ème</sup> | CHF 80.--  |
| 8 <sup>ème</sup> | CHF 80.--  |
- Du 9<sup>ème</sup> au 32<sup>ème</sup> : 1 bouteille par participant

Dans les poules : 6 bons de boissons d'une valeur de 18.-- CHF/match gagné

**Les tickets boissons ou repas ne sont pas négociables (non remboursés).**

## 17. Disposition et acquisition du Trophée (la channe)

Tous les ans, inscription de l'équipe gagnante sur le plateau témoin.  
(Un petit trophée souvenir sera remis à l'équipe gagnante de la journée)

Pour l'équipe ayant remporté ce trophée durant 3 années consécutives à partir de l'année 2014, la channe sera gravée et lui sera remise en souvenir.

En cas de nécessité ou d'imprévu, le comité en accord avec la table de marque et l'arbitre pourra modifier certains points de ce règlement.

Le comité de Meyrin Pétanque et Longue : le 01/10/2017

---

### TROPHÉE 2014 :

Remporté par l'équipe du "Léman Pétanque"

### TROPHÉE 2015 :

Remporté par l'équipe "KTK"

### TROPHÉE 2016 :

Remporté par l'Equipe "Suisse"

### TROPHÉE 2017 :

...